



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Date: 17 février 2023

Original: anglais

Point sur la participation de l'OIT à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Résumé: Le présent document contient des informations sur la participation de l'OIT aux travaux de la 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur les mesures de suivi, l'objectif étant de tenir le Conseil d'administration informé des activités menées par le Bureau dans le domaine de l'action climatique et de l'emploi.

Unité auteur: Département des entreprises (ENTERPRISES).

Documents connexes: Aucun.

► Introduction

1. La 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) s'est tenue du 6 au 20 novembre 2022 à Charm el-Cheikh (Égypte), à un moment charnière où il était essentiel de promouvoir une action ambitieuse et urgente pour lutter contre le changement climatique. L'Égypte, qui en assurait la présidence, a défini des objectifs prioritaires axés sur l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à leurs effets, le financement et la collaboration.
2. L'OIT et ses mandants tripartites ont activement participé aux travaux de la COP27 afin que la question de l'emploi et la dimension sociale du changement climatique ne soient jamais perdues de vue. L'OIT a invité les Parties à:
 - a) intégrer des mesures claires et concrètes en vue de promouvoir le travail décent et de progresser sur la voie d'une transition juste pour toutes et tous dans les plans à court et à long terme visant à parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050, en s'inspirant des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*¹;
 - b) tenir effectivement compte des objectifs de travail décent et de transition juste dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en ce qui concerne notamment l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, la résilience, les discussions relatives à l'article 6 de l'accord et l'impact des mesures de riposte;
 - c) rejoindre la coalition de 49 pays qui se sont engagés à élaborer des politiques nationales en vue d'une transition juste, de sorte que le travail décent, l'égalité de genre, l'inclusion et les moyens de subsistance soient au cœur de l'action climatique aux échelons mondial et national.

► Principaux résultats de la COP27

3. La COP27 a abouti à l'adoption d'un ensemble de décisions importantes relatives à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation, au financement, aux pertes et préjudices ainsi qu'à la collaboration². On trouvera ci-après une description des principaux résultats obtenus ainsi que de leurs liens avec les travaux de l'OIT.
 - a) **Atténuation:** Les discussions sur l'atténuation du changement climatique ont porté en particulier sur la nécessité de maintenir l'objectif fixé dans l'Accord de Paris, à savoir limiter l'élévation de la température moyenne de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ainsi que sur l'intensification et l'accélération des efforts nécessaires pour y parvenir. Ainsi, la Conférence des Parties a demandé «d'accélérer les efforts destinés à réduire progressivement la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et à supprimer graduellement les subventions inefficaces aux

¹ OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

² Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), «[Decisions taken at the Sharm El-Sheikh Climate Change Conference - Advance unedited versions](#)».

combustibles fossiles, tout en fournissant un appui ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables en fonction du contexte national et en gardant à l'esprit qu'un appui est nécessaire en vue d'une transition juste»³.

- b) **Adaptation:** Les négociations sur l'adaptation au changement climatique tendaient à relever l'ambition d'adopter un objectif mondial en matière d'adaptation aux fins de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris et à porter le financement de l'adaptation à 50 pour cent du financement total de l'action climatique. À l'issue des négociations, il a été convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts pour mieux comprendre l'objectif mondial en matière d'adaptation et les moyens de le mettre en œuvre sur le plan opérationnel⁴.
- c) **Pertes et préjudices:** La décision de créer un fonds spécifique pour couvrir les pertes et les préjudices subis par les pays vulnérables touchés de plein fouet par les catastrophes climatiques constitue l'une des principales avancées de la COP27. Les pertes et préjudices liés aux effets néfastes du changement climatique s'entendent des «pertes économiques et non économiques [...], y compris des déplacements forcés et des conséquences pour le patrimoine culturel, la mobilité des personnes et la vie et les moyens de subsistance des communautés locales»⁵.
- d) **Financement:** L'objectif des pays développés Parties, qui est de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an en 2020 au plus tard dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente n'a toujours pas été atteint. Toutefois, à l'issue des négociations, la Conférence des Parties a lancé un appel important aux actionnaires des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales afin que celles-ci modifient leurs pratiques et priorités, adaptent et augmentent les financements, garantissent un accès simplifié et mobilisent le financement de l'action climatique à partir de sources diverses⁶.

► Participation de l'OIT et résultats obtenus

Participation de l'OIT aux travaux de la COP27

- 4. La délégation de l'OIT à la COP27 était composée de représentants des départements techniques et bureaux extérieurs concernés, qui ont assisté aux négociations en qualité d'observateurs des Nations Unies. La participation de l'OIT a donc pris la forme de contributions informelles apportées aux Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à d'autres acteurs concernés, notamment des syndicats, des entreprises et représentants de secteurs industriels, et des organisations non gouvernementales de jeunes. Des réunions bilatérales, des consultations et des discussions ont été tenues avec divers représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs⁷, des

³ Secrétariat de la CCNUCC, [Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh](#), projet de décision, paragr. 28.

⁴ Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, paragr. 33 à 43.

⁵ Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, paragr. 44.

⁶ Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, paragr. 57 et 61.

⁷ À savoir des représentants des gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Barbade, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de l'Indonésie, du Liban, du Nigéria, des Philippines, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour et du Soudan; de l'Union européenne; de l'Organisation internationale des employeurs et de ses membres, de la Chambre internationale de la marine marchande et de la Fédération

représentants de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organisations ou coalitions internationales⁸ ainsi que des représentants d'un certain nombre de banques multilatérales de développement et d'institutions financières internationales⁹.

5. L'OIT a créé un groupe informel, nommé «**Amis d'une transition juste**», qui regroupe des Parties et des organismes ayant qualité d'observateur intéressés par le thème d'une transition juste, le but étant de faciliter une action collective pour promouvoir la prise en compte des objectifs que sont le travail décent et une transition juste dans le cadre des négociations sur le climat.
6. Avec la Commission européenne, l'OIT a tenu le tout premier **Pavillon de la transition juste**, où ont été réunis des partenaires clés comme la Confédération syndicale internationale, l'Organisation internationale des employeurs et le secrétariat de la CCNUCC. Une quarantaine de manifestations y ont été organisées avec plus de 30 partenaires, dont des représentants gouvernementaux, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des chercheurs, des organismes de la société civile et des représentants de la jeunesse¹⁰. En outre, la délégation de l'OIT s'est attachée à promouvoir la prise en compte des dimensions sociales du changement climatique dans le cadre de plusieurs autres manifestations, et a tenu à cet effet plus d'une centaine d'échanges en deux semaines. Parmi les temps forts, on notera :
 - le lancement de l'outil à l'usage des banques et des investisseurs pour le financement d'une transition juste¹¹;
 - le lancement du pacte relatif aux emplois verts pour les jeunes¹²;
 - la proclamation des lauréats du concours de solutions innovantes organisé par l'OIT et la Banque islamique de développement¹³;
 - la présentation, avant sa publication, du rapport conjoint élaboré par l'OIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union internationale pour la conservation de la nature, intitulé *Decent Work in Nature-based Solutions 2022*¹⁴;
 - la publication de directives pratiques visant à écologiser l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que le développement des compétences¹⁵;
 - la publication d'une série de notes de synthèse sur la transition juste¹⁶.

des industries égyptiennes; de la Confédération syndicale internationale et d'organisations affiliées, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, de la Fédération internationale des ouvriers du transport et de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.

⁸ À savoir des représentants du bureau de la coordonnatrice résidente des Nations Unies en Égypte, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission européenne, du Forum de la vulnérabilité climatique et du Groupe vulnérable des Vingt, de la World Benchmarking Alliance et de Femmes dans l'Emploi Informel: Globalisation et Organisation.

⁹ La Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement.

¹⁰ On trouvera des informations sur les manifestations tenues au Pavillon de la transition juste sur le [site Web OIT Live](#).

¹¹ OIT et LSE Grantham Research Institute, *Just Transition Finance Tool for banking and investing activities*, 2022.

¹² Initiative Action climatique pour l'emploi, «[Launching the Green Jobs for Youth Pact at COP27](#)».

¹³ OIT, «[Youth initiatives win IsDB-ILO prizes for innovative ideas on green jobs and skills](#)», communiqué de presse, 13 novembre 2022.

¹⁴ OIT, PNUE et Union internationale pour la conservation de la nature, *Decent Work in Nature-based Solutions 2022*, 2022.

¹⁵ OIT, *Greening TVET and skills development: A practical guidance tool*, 2022.

¹⁶ OIT, «[Just Transition Policy Briefs](#)».

7. Le pavillon comportait une **plateforme de partage de connaissances sur la transition juste**, dans le cadre de laquelle des experts (13 en tout) et des Parties intéressées ont pu échanger. Par ailleurs, les mandants et les autres acteurs pouvaient utiliser un formulaire en ligne pour poser des questions et obtenir des réponses d'experts de l'OIT.

Résultats obtenus

8. La participation de l'OIT a conduit la Conférence des Parties à tenir compte des objectifs de travail décent et de transition juste dans plusieurs documents finaux clés. Les quatre décisions de la COP27 résumées ci-après revêtent une importance particulière pour l'Organisation.
 - a) Le **plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh** prévoit un nouveau programme de travail sur la transition juste. On y trouve une référence particulièrement importante au fait que «les solutions durables et justes à la crise climatique doivent être fondées sur un dialogue social significatif et efficace et sur la participation de toutes les parties prenantes»¹⁷. En outre, il est noté que «la transition juste et équitable englobe des approches prenant en compte l'énergie, les conditions socio-économiques, la main-d'œuvre et d'autres dimensions, qui doivent toutes être fondées sur des priorités de développement définies au niveau national et inclure la protection sociale de manière à atténuer les effets potentiels de la transition»¹⁸.
 - b) Dans sa décision relative à l'**examen intermédiaire de l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes**, la Conférence des Parties a pris note du document technique établi par l'OIT qui étudie les liens entre l'action climatique tenant compte des questions de genre et la transition juste, afin de promouvoir des débouchés inclusifs pour tous et toutes dans une économie à faibles émissions, et a invité l'OIT à envisager d'organiser un atelier ou un dialogue consacré au même sujet¹⁹. Ce faisant, elle a montré qu'elle accordait une grande importance aux travaux menés par l'OIT pour mettre en lumière les aspects de l'action climatique liés au genre et à la transition juste et a offert à l'Organisation l'occasion d'organiser une manifestation officielle sur ce thème sous les auspices de la CCNUCC.
 - c) Dans sa décision relative au **rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre**, la Conférence des Parties a exprimé sa gratitude à l'OIT pour le soutien apporté aux ateliers régionaux et pour avoir sensibilisé les Parties aux répercussions qu'ont sur l'emploi les mesures de riposte adoptées face au changement climatique. Elle a encouragé le développement de nouvelles compétences par des activités ciblées de formation, de reconversion, de perfectionnement et de requalification, et invité les Parties, les organisations ayant le statut d'observateur et les autres parties concernées à mobiliser le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, afin de faciliter l'identification et l'échange d'expériences et des meilleures pratiques pour promouvoir la création d'emplois décents et de qualité dans les nouvelles branches d'activité et entreprises²⁰. Compte tenu des activités qu'il est demandé de mettre en œuvre, l'OIT est

¹⁷ Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, paragr. 50.

¹⁸ Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, paragr. 51.

¹⁹ Secrétariat de la CCNUCC, [Examen intermédiaire de l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes](#), projet de décision, paragr. 7.

²⁰ Secrétariat de la CCNUCC, [Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre](#), projet de décision, paragr. 28 b) et 29.

particulièrement bien placée pour poursuivre la collaboration efficace mise en place avec le secrétariat de la CCNUCC.

- d) Dans sa décision relative aux **directives à l'intention du Fonds vert pour le climat**, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris répond à une demande de longue date de l'OIT tendant à ce que le Fonds vert pour le climat envisage de financer des projets au service d'une transition juste. La Conférence des Parties demande au Conseil du Fonds «d'examiner comment renforcer l'appui à une transition juste des pays en développement dans tous les secteurs économiques et la transition vers des économies résilientes, et comment améliorer l'accès au financement de l'action climatique et aux facteurs qui favorisent une transition juste, dans une mesure compatible avec le mandat actuel, le cadre d'investissement, le cadre de résultats et les guichets et structures de financement du Fonds vert pour le climat»²¹. Cette décision ouvre la voie à une éventuelle collaboration entre l'OIT et le Fonds sur le financement de projets en faveur d'une transition juste.

► Mesures de suivi

- 9. Programme de travail sur la transition juste:** Le Bureau consultera le secrétariat de la CCNUCC, les Parties à la CCNUCC et les autres parties concernées afin de faire en sorte que l'OIT et ses mandants tripartites jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail sur la transition juste, compte tenu du mandat et des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* de l'Organisation, ainsi que de sa capacité technique à fournir des conseils stratégiques et à mener des activités de coopération pour le développement dans le domaine d'une transition juste. Dans le cadre de sa participation au programme de travail sur la transition juste de la CCNUCC, l'OIT s'attachera également à promouvoir son programme d'action prioritaire pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables et les objectifs de la Coalition mondiale pour la justice sociale.
- 10. Bilan mondial:** Le premier bilan mondial au titre de l'Accord de Paris est prévu pour 2023. Le Bureau compte soumettre un rapport écrit faisant le point sur la mesure dans laquelle les aspects liés au travail décent et à une transition juste ont été intégrés dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et formulera des recommandations à l'intention des Parties à la Convention-cadre et des autres acteurs intéressés.
- 11. Atelier sur les questions de genre et la transition juste:** La Conférence des Parties a invité l'OIT à envisager d'organiser un atelier ou un dialogue sur les questions de genre et la transition juste. Le Bureau a l'intention de consulter le secrétariat de la CCNUCC, la présidence de la COP27 ainsi que la présidence désignée de la COP28 afin de discuter des modalités et du calendrier d'une telle manifestation, qui, idéalement, serait tenue sous les auspices de la Conférence des Parties ou de sa présidence.
- 12. Partenariats pour une transition énergétique juste:** Le Bureau cherchera à nouer des échanges bilatéraux avec l'Afrique du Sud et l'Indonésie, où des partenariats pour une transition énergétique juste sont à l'œuvre, afin de discuter plus avant de l'appui qu'il pourrait fournir quant aux aspects de la suppression graduelle du charbon liés à l'emploi et à une

²¹ Secrétariat de la CCNUCC, *Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat*, projet de décision, paragr. 7.

transition juste, en s'appuyant sur ses compétences techniques ainsi que sur des outils et projets susceptibles de jouer un rôle important dans le cadre de tels partenariats.

- 13. Fonds vert pour le climat:** Pour donner suite aux directives données par la Conférence des Parties au Conseil du Fonds vert pour le climat, le Bureau prendra contact avec le secrétariat du fonds et demandera que des consultations soient organisées sur la contribution qu'il pourrait apporter aux travaux du fonds relatifs à une transition juste. Dans ce contexte, le Bureau envisage d'accélérer la procédure d'accréditation de l'OIT auprès du fonds, qui est toujours en cours. En outre, il aidera le secrétariat du fonds à intégrer la question d'une transition juste dans son portefeuille de projets.
- 14. Coopération avec les banques multilatérales de développement:** Le BIT a tenu des discussions constructives avec plusieurs banques de développement, comme indiqué plus haut, dans l'optique de collaborer avec elles dans le cadre d'initiatives en faveur d'une transition juste. Il resserrera sa coopération avec les banques concernées afin de consolider les partenariats sur une transition juste et de tirer parti de sa contribution aux instances de réflexion du G20, du G7 et des BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).
- 15. Financement au service d'une transition juste:** L'outil à l'usage des banques et des investisseurs pour le financement d'une transition juste a suscité un vif intérêt et soulevé des questions quant à sa diffusion et à son application. Le Bureau et ses partenaires prévoient d'organiser une série de webinaires pour faire connaître l'outil et discuter de la façon dont il peut être utilisé par différents groupes et réseaux de parties prenantes.